

19

C 91

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

ou



REVOLUTIONNAIRES

REVOLUTIONNAIRES

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

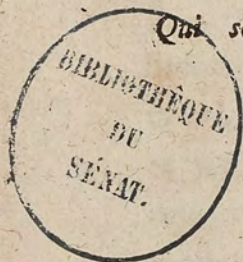
FRATERNITÉ

GRAND ARRÊTÉ

DU CLUB DES JACOBINS ,

Pris le 28 avril 1790.

*Qui sera converti en décret de l'Assemblée
Nationale.*



N^o. 2.

GRAND ARRÊTÉ

DU CLUB DES JACOBINS

Par le 28. Nivôse 1790.

Qui sera communiqué et affiché de l'Assemblée

Nationale.

N^o. 2.

GRAND ARRÊTÉ

DU CLUB DES JACOBINS, ect.

Pris le 28 avril 1790.

IL a été réglé d'abord que le curé Gouttes, nommé Président, sera chargé de constater, dans son remerciement, que c'est à sa qualité de curé et à l'attachement de la majorité de l'assemblée pour la religion catholique, apostolique et romaine, qu'il reconnoît devoir l'honneur auquel il vient d'être élevé. Cette idée de M. Alexandre de Lameth, a été généralement adoptée et applaudie. On a pensé que c'étoit le moyen le plus sûr de déjouer la minorité, et de détruire l'effet de la déclaration annoncée même avant sa publication.

M. d'Aiguillon a saisi l'occasion de demander que le sort réglé pour les curés, fût non seulement confirmé et assuré, mais même augmenté : il a prétendu que c'étoit le moyen le plus sûr d'affoiblir la minorité; qu'il connoissoit beaucoup de pasteurs fort peu attachés aux principes des NOIRS ; mais il a ajouté qu'on employoit tous les moyens de séduction possibles pour les y retenir ; qu'on leur rappelloit les promesses qui leur avoient été faites à l'époque de leur réunion, et ce peu d'exactitude qu'on avoit mise à la leur tenir, qu'il pensoit que la manière la plus victorieuse de répondre à ces moyens de séduction et d'en diminuer l'effet, étoit de faire une motion en leur faveur, et qu'il s'en chargeoit volontiers.

M. le comte de Mirabeau a observé qu'il seroit peut-être dangereux de faire de nouvelles promesses au moment où on

commençoit à être convaincu de l'impossibilité réelle où on étoit de les tenir ; qu'il sentoît bien que promettre BEAUCOUP ou PEU , lorsqu'il n'étoit pas douteux qu'on ne payeroit ni PEU ni BEAUCOUP , étoit absolument la même chose ; mais qu'il ne falloit pas faire chaque jour de nouveaux essais du crédit de la majorité de l'assemblée nationale sur les esprits foibles ; qu'il étoit dangereux de dessiller les yeux prévenus , et qu'il étoit d'avis , qu'il n'y avoit lieu à délibérer sur la proposition du préopinant, qu'il adoptoit au reste celle du sieur Lameth cadet en son entier , et qu'il se chargeroit , dès que la déclaration paroîtroit , de rédiger une nouvelle adresse aux provinces , se flattant d'avoir acquis par ses deux premières, quelques droits à la confiance de l'assemblée et à celle du peuple.

Je pense comme Monsieur de Mirabeau sur le parti proposé , a dit M. Charles de

Lameth , il me paroît que les moyens d'argent ou de promesses , commencent à être épuisées ; mais je ne crois pas davantage aux adresses.

Il en est un autre dont nous nous sommes toujours bien trouvé , et dont il faut user encore ; il est plus efficace que toutes les adresses du monde. Vous n'aurez pas fait plutôt égorger cinq à six mille curés dans le royaume , que vous serez maître de la majorité de leurs suffrages au sein de l'assemblée. Cette révolution , Messieurs , et nos ennemis même le disent , EST LA RÉVOLUTION DE LA PEUR ; c'est un aveu précieux qui nous indique la route que nous devons tenir ; il faut du sang , Messieurs , ET UNE REPRISE DE LANTERNE ; nos adversaires poussent l'insolence jusqu'à afficher le mépris de la mort ; il faut les servir à leur guise. J'avoue que je trouve

à nos curés un air d'insolence qui me choque (1).

Cette intéressante discussion a été interrompue par l'avertissement qui a été donné par un espion, arrivant du coin de la rue de l'Université, d'une motion qui devoit être faite par l'un des noirs; re-

(1). M. Dubois, curé de Troyes, membre de l'assemblée nationale, marchandoit un rabat à la porte de l'assemblée, M. de Lameth achete, à deux pas de lui, le prospectus d'un établissement pour de jeunes demoiselles pauvres, et dit: c'est cependant avec les biens du clergé que nous ferons cela: oui, répond le curé Dubois, et avec d'autant plus de facilité, qu'on sait que vous devez y ajouter les 60 mille francs que votre éducation a coûté à la nation; M. Charles de Lameth a tourné le dos, et c'étoit sans doute le souvenir de cette gaieté pastorale qui lui tenoit au cœur, lorsqu'il a péroré aux Jacobins.

lativement au serment ; il a été décidé ,
que cet objet demandant une mûre délibération , on combineroit les efforts de la majorité pour obtenir un ajournement , si l'on ne parvenoit pas à empêcher de parler l'aristocrate chargé de la proposition.

On présume qu'on maintiendra le serment en exceptant, toutesfois, la déclaration déjà signée. C'est l'avis du grand nombre.

On garantit l'authenticité du bulletin. L'événement servira de preuve.

S U P P L É M E N T.

Dans la séance du 29 , il a été décidé que pour n'avoir pas l'air de revenir sur un décret , on renverra la question au comité de constitution, qui n'en rendra jamais compte , et qu'on en suspendra l'exécution.

